



Facturation du e-commerçant

Par **macoun**, le **22/03/2010** à **19:04**

Bonjour,

Le e-commerçant a-t-il obligation de joindre la facture au moment de l'expédition ? Ou, lui suffit-il d'insérer un bon de commande et d'envoyer (ou pas) la facture après expédition.

Cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010** à **01:41**

Bonjour,

Le e-commerçant a l'obligation de fournir une facture au consommateur au plus tard à la réception du bien ou du service acheté sur le site internet.

En tout état de cause, le consommateur doit pouvoir avoir accès au bon de commande dès qu'il aura réglé le paiement en ligne.

Comment voulez vous qu'un consommateur justifie son achat sans facture ? La facturation est obligatoire pour **[s]tous[/s]** les commerçants.

Cdlt

Par **raymond**, le **03/04/2010** à **18:51**

pour le king ne confondez pas facturation et note, révisez

Par **LeKingDu51**, le **06/04/2010** à **21:12**

Non mais sérieusement Raymond, vous vous relisez quand vous écrivez vos posts .. ???

Ou est il question de note ??? Et puis qu'est ce que c'est d'ailleurs qu'une note ???

Vous me demandez à moi de réviser alors que non seulement vous n'avez suivi aucune formation en droit mais qu'en plus vous n'avez aucune réelle expérience du droit à part celle qu'on peut avoir dans une administration telle que la DGCCRF ...

Soyez sérieux deux minutes !